



CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



**DEUX ETUDES SUR L'EMPLOI
DANS LE MONDE ARABE**

Jacques CHARMES



**CENTRE FRANCAIS SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(CEPED)**

Groupement d'Intérêt Scientifique EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-PARIS VI

DEUX ETUDES SUR L'EMPLOI DANS LE MONDE ARABE

Jacques CHARMES¹

LES DOSSIERS DU CEPED N° 11

PARIS, FEVRIER 1990

(1) Directeur de Recherche à l'ORSTOM, Département des Relations Internationales et de la Coopération de l'INSEE, Paris.
ORSTOM, 213 rue La Fayette, 75 480, PARIS cedex 10.

Directeur de la publication : Francis GENDREAU

Comité de rédaction : Patrick GUBRY, responsable de la collection

Thérèse LOCOH

Jacques VERON

Diffusion : Claudine DEPASSE

Ce numéro a été dactylographié et mis en forme par Livia MOLDOVAN

Copyright CEPED 1990
ISBN 2-87762-012-3
ISSN 0993-6165

RESUME

Dans un premier texte, intitulé "Emploi et chômage en Tunisie, préalables méthodologiques et conceptuels à l'utilisation chronologique et comparative des sources", est traitée la question de la comparabilité des statistiques de population active dans diverses opérations de collecte réalisées à différentes dates en Tunisie. Les variations dans les définitions et les concepts -et plus particulièrement la mesure de l'activité féminine- sont étudiées et leur incidence sur les taux d'activité et de chômage est mesurée. Dans le second texte, intitulé "Analyse comparative de l'emploi dans le secteur non structuré au Maghreb et en Egypte", des statistiques cohérentes et comparables de l'emploi informel sont présentées et un essai d'explication de leurs variations d'un pays à l'autre est proposé.

MOTS-CLES : POPULATION ACTIVE, CHOMAGE, EMPLOI INFORMEL, TUNISIE, ALGERIE, MAROC, EGYPTE.

SUMMARY

[Two studies on employment in the Arab World (Maghreb and Egypt)]

A first paper entitled "Employment and unemployment in Tunisia, methodological and conceptual prerequisites to a chronological and comparative use of sources" deals with the comparability of labour force statistics in different data collection operations carried out at different times in Tunisia. Variations in definitions and concepts used are studied -more specially the measure of women's activity- and their incidence on activity and unemployment rates is measured. In the second paper, entitled "Comparative Analysis of Informal Employment in the Maghreb Countries and in Egypt", are presented coherent and comparative data on informal employment and it is attempted to analyse their variations from one country to another.

KEY-WORDS : LABOUR FORCE, UNEMPLOYMENT, INFORMAL EMPLOYMENT, TUNISIA, ALGERIA, MOROCCO, EGYPT.

SOMMAIRE

PRESENTATION	7
EMPLOI ET CHOMAGE EN TUNISIE. PREALABLES METHODOLOGIQUES ET CONCEPTUELS A L'UTILISATION CHRONOLOGIQUE ET COMPARATIVE DES SOURCES	9
I. ACTIVITE FEMININE AGRICOLE ET ACTIVITES MARGINALES	11
II. DEFINITION DES CONCEPTS D'ACTIVITE, D'OCCUPATION ET DE CHOMAGE	14
Population active	14
Population occupée	15
Population sans travail	16
ANALYSE COMPARATIVE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE AU MAGHREB ET EN EGYPT	23
I. LES DEFINITIONS CLASSIQUES DU SECTEUR NON STRUCTURE ET SA DEFINITION MACRO-ECONOMIQUE ET STATISTIQUE	25
II. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE EN TUNISIE, AU MAROC, EN ALGERIE ET EN EGYPT	27
BIBLIOGRAPHIE	37

PRESENTATION

L'analyse comparative des sources de données sur l'emploi est le point de passage obligé de toute estimation macro-économique des activités informelles : les sources démographiques, par nature exhaustives, ne permettent pas, à elles seules, de distinguer clairement ces activités puisque les principaux critères de définition n'y sont pas relevés ; et les sources statistiques ou administratives sur les entreprises qui les relèvent, ne sont pas, quant à elles, exhaustives.

Les concepts de population active, population occupée, et de chômage, sont des concepts-clés dans la mesure où le volume global de l'emploi informel dépend de leur définition et de l'inclusion de certaines catégories de la population active : travailleurs en dessous de l'âge légal d'activité, activités féminines à domicile (activités marginales), etc. Or, ces définitions varient non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi d'une opération de collecte à l'autre, dans un même pays.

A partir de l'exemple de la Tunisie, le premier texte, intitulé "Emploi et chômage en Tunisie, préalables méthodologiques et conceptuels à l'utilisation chronologique et comparative des sources", identifie les sources démographiques de la population active et montre les variations conceptuelles intervenues sur une période de plus de trente ans (lesquelles reflètent l'état des réflexions de la communauté internationale des statisticiens du travail) et leur incidence sur les taux d'activité et de chômage, avec un accent particulier sur l'activité féminine.

Le second texte, intitulé "Analyse comparative de l'emploi dans le secteur non structuré au Maghreb et en Egypte", tente de présenter des estimations cohérentes et comparables sur ces quatre pays, tout en gardant à l'esprit les difficultés inhérentes à ce genre d'exercice et qui viennent d'être illustrées à propos de la Tunisie. La permanence de certaines structures et caractéristiques de l'emploi informel y est soulignée ; sont indiquées également les variations de certaines autres, liées à la spécificité des politiques économiques ou des niveaux de développement de chacun de ces pays.

EMPLOI ET CHOMAGE EN TUNISIE

**PREALABLES METHODOLOGIQUES ET CONCEPTUELS
A L'UTILISATION CHRONOLOGIQUE ET COMPARATIVE
DES SOURCES**

L'existence de nombreuses sources d'information sur l'emploi et le chômage, et leur utilisation hâtive et négligente des plus élémentaires précautions relatives aux concepts, définitions et méthodes utilisés, sont la cause d'une grande confusion et de nombreux contresens dans l'interprétation d'un phénomène dont l'importance et la gravité devraient susciter plus d'objectivité.

En Tunisie, les seules sources exhaustives qui soient utilisables dans ce domaine sont les recensements décennaux de population, et les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, réalisés par l'Institut National de la Statistique. Les autres sources que sont les statistiques d'entreprises et d'établissements ne sont guère utilisables que de façon comparative, pour faire ressortir, par différence, certaines caractéristiques particulières. Quant aux statistiques des bureaux de placement de l'Office de Promotion de l'Emploi, relatives aux offres et demandes d'emploi, elles doivent être résolument écartées comme n'étant pas significatives.

Les principales sources de données sur l'activité et l'emploi

- * Recensement général de la population et des logements du 1er février 1956.
 - * Recensement général de la population et des logements du 3 mai 1966.
 - * Recensement général de la population et des logements du 8 mai 1975.
 - Enquête par sondage sur l'emploi auprès des ménages :
 - . en milieu urbain en 1976
 - . en milieu urbain et rural en 1977 et 1978.
 - * Enquête population-emploi 1980 (échantillon de 60 000 ménages).
 - Enquête emploi 1983 réalisée par l'Office de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
 - * Recensement général de la population et des logements du 30 mars 1984.
 - Enquête annuelle sur l'emploi auprès d'un échantillon de 24 000 ménages en 4 passages de 6 000 ménages :
 - 1986 : 2 passages (juillet à décembre)
 - 1987 : 2 passages.
 - Enquête population-emploi 1989 auprès d'un échantillon de 100 000 ménages.
- (*) *Enquêtes et recensements ayant donné lieu à publications officielles.*

Mais même l'interprétation des recensements de population et des enquêtes sur l'emploi présente des difficultés. En effet, l'étude des phénomènes de l'emploi et du chômage ne peut se limiter à l'analyse de la situation à un moment donné : la dynamique du phénomène est un élément primordial de sa maîtrise. Or les comparaisons d'un recensement ou d'une enquête à l'autre sont des exercices délicats, en raison de la variation des concepts et des méthodes ayant présidé à leur réalisation.

C'est à partir du recensement de la population de 1956 qu'ont été posées et exploitées des questions sur l'activité des personnes⁽²⁾. Les recensements de population de 1956, 1966, 1975, 1984 et l'enquête population-emploi de 1980 constituent ainsi les principaux points de repère en matière d'emploi et de chômage.

L'analyse de ces sources sur longue période requiert donc un certain nombre de précautions.

On examinera ici deux questions essentielles de ce point de vue :

- le traitement de l'activité féminine, principalement agricole ;
- la définition des concepts d'activité, d'occupation et de chômage.

I. ACTIVITE FEMININE AGRICOLE ET ACTIVITES MARGINALES

Dans un pays où le poids de la population qui vit de l'agriculture reste important (quoique déclinant), toute modification de cette variable peut avoir des conséquences importantes sur tous les autres ratios caractéristiques de la population active. Or, la façon d'aborder le problème de la population active féminine agricole a varié d'un recensement à l'autre et ses effets lancinants ont été extrêmement perturbateurs. On se rend bien compte en effet qu'il n'est pas indifférent de traiter les femmes d'agriculteurs ou leurs filles en âge de travailler, en tant qu'aides familiales ou en tant que femmes au foyer. Dans le premier cas, ces catégories de population entreront dans le dénombrement de la population active, et dans le second cas, elles entreront dans la population inactive (qui, outre les femmes et filles au foyer, comprend les étudiants et élèves, les vieillards, retraités et infirmes), et la part de l'emploi dans l'agriculture apparaîtra alors moins importante, sans que l'on puisse conclure à des changements structurels véritables. De même, si la population active féminine agricole est sous-estimée, le taux de chômage risque de s'en trouver aggravé (puisque le dénominateur constitué par la population active se trouve plus faible) sans que l'on puisse parler pour autant de détérioration de la situation économique.

Ce problème n'est évidemment pas nouveau⁽³⁾, mais l'utilisateur de statistiques peu au fait des problèmes de collecte, doit garder à l'esprit que la connaissance de l'activité des personnes résulte simplement de la réponse à la question : "Qu'est-ce que vous faites ?", et que les femmes et les filles d'exploitants agricoles répondent spontanément à cette question : "Je m'occupe de la maison". On réalise d'ailleurs ici que le problème est presque exclusivement féminin, car le jeune homme qui se trouve dans la même situation que la jeune fille, répondra pour sa part : "J'aide mon père sur l'exploitation", ou encore : "Je cherche du travail".

(2) Les questions sur la profession et la situation dans la profession, posées lors du recensement de 1946, n'ont pas fait l'objet d'une exploitation ni d'une publication des tableaux correspondants.

(3) Et se pose dans les mêmes termes dans de nombreux pays. On réalise de ce fait la difficulté des comparaisons internationales, dans l'ignorance où l'on se trouve de la façon dont il a été résolu dans tel ou tel pays.

Le problème est, en outre, presque exclusivement agricole⁽⁴⁾. Les questions sur l'activité portent en principe sur une période de référence précise (le jour précédant le recensement en 1975 ou la semaine précédant l'enquête en 1980 et 1984), et la date de l'enquête est généralement choisie de façon à coïncider avec une période de creux des travaux agricoles (les mouvements saisonniers de population sont ainsi limités) : ainsi, dans l'agriculture, l'activité ou plutôt l'inoccupation de la période de référence va être contrôlée par l'activité habituelle. Cette façon de procéder des enquêteurs n'est jamais explicite sur les questionnaires et ne l'est pas toujours dans les instructions, mais il est clair que, si l'on se trouve en période de morte saison agricole, il ne saurait être question de saisir un chef d'exploitation agricole qui n'a pas travaillé au cours de la période de référence, comme étant sans travail. Mais il est tout aussi clair que cette façon de procéder va avoir pour effet de maintenir les femmes dans leur statut d'inactives car celles-ci -de par l'idée qu'elles se font de leur place dans la société ou que s'en font leurs maris qui, le plus souvent, sont en milieu rural ceux qui répondent à l'enquêteur- considèrent que leur activité habituelle est de s'occuper du foyer, et dans leur cas, cette "inactivité" habituelle coïncide avec celle de la période de référence. Et, en l'absence d'instructions contraires, l'enquêteur considérera que cette coïncidence correspond à l'idée que lui-même se fait de la place de la femme dans la société. C'est là une preuve, maintes fois énoncée, que les concepts et méthodes utilisés ont été élaborés en vue de saisir des situations urbaines, permanentes et salariées.

Lors du recensement de 1956, un redressement systématique a permis de réintégrer toutes ces femmes⁽⁵⁾ dans la population active, en tant qu'aides familiales (la population active féminine représente alors 38,4 % de la population active agricole). En 1966, au contraire, elles ont été considérées comme femmes au foyer dans tous les tableaux publiés (la proportion tombe alors à 1,8 %), et ce n'est que dans le commentaire que l'on évoque le problème en signalant que d'après les enquêtes agricoles, près de 250 000 femmes pourraient être considérées comme actives dans l'agriculture (ce qui ferait remonter le ratio précédent à 36,2 %). En 1975, le statisticien se refuse à opérer des redressements systématiques comme en 1956 ; il se refuse tout autant à se voiler la face devant le problème ; et à la réponse spontanée des "femmes au foyer", il vient ajouter une question complémentaire : "En dehors du foyer, ne participez-vous pas à une activité économique⁽⁶⁾ ?" C'est donc lors de ce recensement que l'on a, pour la première fois, une vision moins artificielle de ce que l'on va appeler, dans les enquêtes sur l'emploi qui vont suivre, les populations actives marginales. Le ratio précédent s'élève alors à 13,9 %. Et l'enquête population-emploi de 1980, qui porte sur un échantillon de 60 000 ménages, traite de façon approfondie ces populations actives marginales : pour être en grande partie féminines et agricoles, celles-ci ne se limitent pas entièrement à ces catégories, et notamment on trouve un certain nombre de femmes actives dans l'artisanat du textile et de la confection. Le ratio de la population active féminine à la population active totale dans l'agriculture est ainsi évalué en 1980 à 20,5 %. C'est probablement l'une des meilleures estimations dont on dispose sur le phénomène, étant donné que l'estimation prend en compte le temps passé à l'activité marginale (15 heures ou plus au cours de la semaine précédant l'enquête)⁽⁷⁾, informations qui ont été relevées à l'aide d'un questionnaire d'emploi du temps, relativement précis.

(4) Pas complètement cependant : les activités traditionnelles de confection et de tissage qui s'exercent à domicile en sont une notable expression.

(5) C'est à dire toutes les femmes d'âge actif, non scolarisées, n'ayant pas déclaré exercer une activité, et appartenant à un ménage dont le chef est un exploitant agricole.

(6) Ces activités sont énumérées limitativement : agriculture, élevage, artisanat du textile et de la confection, tant dans les instructions aux enquêteurs que sur le questionnaire.

(7) Ont été également classées dans la population active, les personnes ayant travaillé moins de 15 heures durant la période de référence, mais ayant déclaré qu'elles accepteraient un emploi salarié. On remarquera d'ailleurs à ce propos que ce critère de 15 heures est plus exigeant que celui requis pour que les répondants soient inclus dans la population active effective, et qui se contente d'une journée de travail (qui n'est pas forcément de 8 heures) au cours de la semaine qui précède l'enquête : on ne saurait donc assimiler simplement la population active marginale au sous-emploi.

Le tableau suivant permet de mesurer les effets des différences de traitement de ces populations actives marginales sur la part que représente l'agriculture dans l'ensemble de la population active, et sur le taux de chômage. Le chiffre supérieur est celui qui ressort des tableaux effectivement publiés ; le chiffre inférieur a été calculé en appliquant le ratio de 1980⁽⁸⁾, aux chiffres publiés pour les années antérieures et postérieure.

Tableau 1

Effets sur la structure de la population active et sur le taux de chômage, de la prise en compte de la population active féminine marginale

	1956	1966	1975	1980	1984
Nombre de femmes actives dans l'agriculture	345000	7992	69410	113200	95750
% des femmes dans la population active agricole	38,4	1,8	13,6	20,5	20,1
Part de l'agriculture dans la population active	67,6/ 61,8	40,9/ 46,2	37,3/ 39,2	35,0/ -	26,6/ 26,7
% des femmes dans la population active de la branche textile-habillement-cuir	43,3	57,0	79,5	80,6	81,9
Part de la branche textile-habillement-cuir dans la population active totale	2,8/ 3,8	3,9/ 4,8	10,6/ 10,7	10,9/ -	11,4/ 11,3
Taux de chômage (15 ans et plus)	non calculé	15,2/ 13,8	15,7/ 15,3	12,0/ -	14,7/ 14,7
Population active totale	1433000	1093735	1621820	1809800	2137100
Actifs marginaux (effectifs et %)	non relevés	250000 estimés 115700 calculés (10,6)	non distingués	263000 (14,5)	255050 (14,2)

(8) Dont nous avons dit qu'il était probablement l'estimation la plus proche de la réalité.

Notes :

- Les chiffres portent sur la population active de 15 ans et plus, y compris en 1956. De ce fait, le taux de chômage ne correspond pas au taux officiel (calculé sur les 18-59 ans).
- En 1966, l'effectif des femmes marginales n'est pas inclus dans la population active, ni dans le calcul des divers taux présentés. Pour cette même année, les données sur le textile-habillement-cuir ont été calculées à partir des professions et non des branches.
- A partir de 1975, les divers taux (sauf le taux de chômage) sont calculés sur la population active occupée.

On voit que certaines variations sont loin d'être négligeables, particulièrement pour le recensement de 1966, où la non prise en compte de l'élément féminin dans la population active agricole, risque de fausser les interprétations : ainsi, entre 1956 et 1975, la diminution de la population agricole a été plus lente que ne le laissent apparaître les statistiques publiées. Quant au taux de chômage, il s'en trouve quelque peu allégé. Cependant les chiffres de 1984 ne sont pas modifiés par ces variations de définitions puisqu'aussi bien la population marginale y représente une part stabilisée de la population active totale.

Ce genre de calculs, fondés sur l'hypothèse plausible mais non vérifiée et de toute façon non permanente, que la proportion des femmes actives dans la population active agricole et dans la branche textile est restée stable, ne vise en fait qu'à faire ressortir les difficultés de comparaison d'un recensement à l'autre, car il est évident que l'on ne peut procéder à de telles corrections systématiques dans les tableaux déjà publiés. Cela supposerait en effet que l'on ait une connaissance précise des caractéristiques démographiques et économiques de cette population flottante (dans les définitions sinon dans les faits), ce qui n'est pas le cas actuellement (sauf à en faire une étude approfondie à partir de l'enquête population-emploi 1980).

II. DEFINITION DES CONCEPTS

D'ACTIVITE, D'OCCUPATION ET DE CHOMAGE

Population active

La population active est constituée par la population âgée de 15 ans et plus (dite population d'âge actif), occupée et sans travail, c'est-à-dire exerçant une activité considérée comme économique, ou étant à la recherche d'une telle activité.

Cette définition n'est évidemment pas universelle, elle n'est certes pas restée la même au cours des années ; et certains de ses termes demandent à être précisés, si l'on veut effectuer des comparaisons internationales, ou même nationales. C'est dire combien s'avère difficile la tâche des Nations-Unies qui s'efforcent de faire adopter des recommandations visant à harmoniser les statistiques des Etats-membres. C'est dire aussi les contresens que l'on peut faire lorsqu'on compare des statistiques internationales que la multiplication des notes infrapaginales semble abusivement rendre homogène. Tâche impossible, l'harmonisation risque également d'être une tâche contestable, dans la mesure où elle pourrait avoir pour effet de gommer des spécificités nationales, rendant ainsi incompréhensibles des phénomènes pourtant parfaitement apparents.

Toutes proportions gardées, le problème de l'harmonisation reste posé au niveau national où les changements de concepts, définitions et méthodes, censés améliorer la connaissance, peuvent avoir des effets négatifs, non toujours exempts d'arrière-pensées.

En Tunisie, par exemple, le recensement de la population de 1956 définissait la population d'âge actif comme étant la population âgée de 10 ans et plus⁽⁹⁾. Et cela se justifiait -comme cela se justifie encore actuellement dans nombre de pays africains- par le faible taux de scolarisation qui laissait entrer sur le marché du travail (et particulièrement dans l'agriculture) de larges contingents de cette classe d'âge. A partir de 1966 cependant, la limite de 15 ans et plus est choisie qui sera simplement complétée par des relevés sur l'activité des 10-14 ans en 1975 et de façon simplifiée en 1980.

Population occupée

Concernant la définition de l'activité économique, il est généralement admis -bien que cela alimente encore de nombreux débats- que l'activité ménagère ("femmes au foyer") n'est pas considérée comme une activité économique. Or nous savons le problème que soulève cette question, puisque l'activité ménagère peut occulter une activité économique d'aide familiale ou de travail artisanal à domicile, et la réponse à cette question qui est fonction du rôle social imparti à la femme dans le ménage, doit être recherchée à plusieurs degrés, comme cela a été fait au cours du recensement de la population de 1975 et de l'enquête population-emploi 1980, rendant ainsi les comparaisons intercensitaires difficiles.

La population occupée comprend les personnes actives ayant travaillé pendant une certaine période de référence. Cette définition fait intervenir deux critères : celui de la durée de la période de référence et celui de la durée du travail durant la dite période. En 1956, la définition porte sur l'activité habituelle, sans référence à une période déterminée. Puis, de 10 jours au moins durant le mois précèdent le recensement en 1966, ces critères sont passés à la journée de l'enquête en 1975 (il suffisait d'avoir travaillé, ne fût-ce qu'une heure, le jour ou la veille du recensement), et enfin à une journée au moins durant la semaine précédant l'enquête (1980 et 1984) : l'augmentation de durée de la période de référence exerce alors une influence à la baisse sur le taux de chômage qui n'est plus tout à fait comparable avec le chômage "instantané" de 1975.

A partir de 1975, la population occupée a inclus en outre les populations dites marginales ainsi définies :

- en 1975, il s'agissait des femmes au foyer ayant répondu exercer une activité agricole ou artisanale à domicile. L'activité est relevée dans une nomenclature simplifiée (agriculture, élevage, tapis, confection, autres) et l'insertion dans les tableaux du recensement par branche détaillée se fait donc de façon proportionnelle. Classées d'office en tant qu'aides familiales, ces "femmes marginales" ne peuvent être distinguées dans la population active occupée. Par ailleurs, les aides familiaux sont supposés travailler au moins deux jours par semaine (définition déjà introduite en 1966) ou 2 à 3 heures par jour. On peut donc supposer que l'occupation marginale répondait à ce critère ;
- en 1980, les marginaux étaient constitués par tous les inactifs ayant déclaré avoir travaillé au moins 15 heures⁽¹⁰⁾ durant la semaine précédant l'enquête, dans des activités agricoles ou artisanales. Ces marginaux peuvent être distingués dans la

(9) Cependant, dans ce cas d'espèce, il est possible à travers les statistiques publiées, de revenir à la définition de 15 ans et plus.

(10) On voit ici la définition de l'aide familial pénétrer le concept d'actif marginal, probablement sous l'influence des recommandations de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.

population occupée, mais leur classement par branche d'activité et statut dans la profession est là encore problématique, puisque -de même que pour les jeunes de 10 à 14 ans- c'est un questionnaire simplifié qui leur a été passé ;

- en 1984, le questionnaire du recensement prévoit de relever pour les marginaux les mêmes questions que pour les actifs effectifs. Comme en 1980, la question est posée à tous les inactifs quel qu'ils soient (femmes au foyer, élèves, retraités, ...) de savoir si, en plus de leur statut d'inactif, ils effectuent un travail source de revenus supplémentaires pour le ménage. Outre l'intérêt pratique et méthodologique qu'il y a de généraliser la démarche à tous les inactifs, le statisticien essayait ainsi de prendre la mesure de certains phénomènes supposés être non négligeables tels que le travail des retraités ou des élèves. En réalité, les résultats furent décevants pour des raisons tenant au dessin du questionnaire et à la difficulté de maintenir l'harmonie de la démarche lors d'une opération aussi lourde qu'un recensement. De la même façon, comme nous allons le voir, le recensement de 1984 a déçu les espoirs que l'on y avait mis en vue de prendre la mesure de la pression qu'exercent les populations marginales sur le marché du travail.
- en 1989 enfin, le questionnaire actif était administré à toute femme au foyer :
 - a) qui, à une seconde question, avait déclaré avoir exercé au cours des 3 derniers mois une activité dans l'agriculture, le tissage ou la couture, ou toute autre activité, en tant qu'aide familiale, indépendante ou salariée.
 - b) qui, ayant répondu non à cette seconde question, avait déclaré que les travaux ménagers ne l'occupaient pas pleinement et qu'elle était, le cas échéant, disponible pour occuper un emploi immédiatement.

En outre, une seconde question sur l'activité a été posée aux élèves, étudiants et retraités.

Population sans travail

La population sans travail est définie comme étant la population d'âge actif, n'ayant pas été classée parmi les inactifs (femmes au foyer, élèves, étudiants, infirmes, vieillards, retraités) et qui n'a pas travaillé, pour une autre raison que maladie ou congé, au cours de la période de référence.

En 1956, le chômage n'a pas encore été "inventé⁽¹¹⁾" : ce n'est qu'à la fin des années 60 que ce phénomène émerge dans les pays du Tiers-Monde et devient une préoccupation majeure des planificateurs et donc des statisticiens. Le recensement ne distingue pas cette catégorie de population qui se trouve confondue dans les "non classés" (catégorie qui, au demeurant, ne représente alors que 9,2 % de la population active).

En 1966, 1975 et 1980, les effectifs de chômeurs portent sur la population de 15 ans et plus : mais à partir de 1975, les chiffres officiels ne retiennent plus que la catégorie des 18 - 59 ans, seule catégorie à apparaître dans le recensement de 1984. Néanmoins, il reste toujours possible de reconstituer des séries homogènes sur les 15 ans et plus, à partir des tableaux annexes.

(11) On pourra se référer à ce sujet à un ouvrage concernant la France, mais tout à fait utile pour comprendre la réalité des statistiques de l'emploi et du chômage et la difficulté de leur collecte dans les pays en développement : R. SALAIS, N. BAVEREZ et B. REYNAUD (1986) : *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. PUF. Collection "Economie en liberté". 271 pages.

Justifiée par l'âge de l'embauche dans le secteur moderne de l'économie, encore que l'âge légal soit bien de 15 ans, la restriction à la tranche des 18-59 ans correspond à une tendance générale de la réflexion politique sur le chômage, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, où l'on joue sur les frontières entre formation, emploi, chômage et retraite afin de tenter de venir à bout de cette hydre implacable. Il n'empêche que dans un pays comme la Tunisie où le secteur non structuré représente plus du tiers de l'emploi non agricole, cette restriction a pour effet de diminuer de façon relativement importante le taux de chômage de 14,7 % à 13,1 %.

Dans une certaine mesure, l'introduction des activités marginales joue le même rôle⁽¹²⁾ puisqu'elle revient à augmenter le seul dénominateur du taux de chômage (population sans travail/population active + marginaux). Du moins était-ce le cas en 1975. En 1980, une partie de la population active marginale est classée dans la catégorie des sans travail : il s'agit des actifs marginaux ayant travaillé entre 1 et 14 heures durant la semaine précédant l'enquête et ayant déclaré qu'ils accepteraient un emploi salarié. On voit ainsi apparaître une notion de population active potentielle qui sera consacrée dans un sens différent par le recensement de 1984.

En 1984 en effet, tous les inactifs s'étant vus poser la question de l'exercice éventuel d'une activité-source de revenus supplémentaires pour le ménage, le statisticien a voulu chercher une troisième confirmation du statut d'inactif. Il a ainsi posé la question : "Pourquoi ne travaillez-vous pas ?" en proposant plusieurs types de réponses : travail domestique, études, inaptitude au travail, opposition des parents, ne veut pas travailler, pas de travail, autres raisons. Il est clair - et la question s'est déjà posé en Tunisie avec l'installation d'usines de confection qui ont absorbé une main d'oeuvre ne se trouvant pas antérieurement sur le marché du travail - que ces inactifs qui ne le sont que parce qu'il n'y a pas de travail, constituent une main-d'oeuvre susceptible de faire pression sur le marché du travail. D'ailleurs la résolution 1 de la XIII^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail a recommandé en ce sens de classer à part dans la population inactive les personnes qui ne peuvent être considérées comme étant sans travail mais qui sont disponibles pour travailler et n'ont pas recherché un emploi durant la période de référence. Malheureusement une mauvaise interprétation des questions sur l'activité marginale a rendu inutilisables les réponses du recensement en raison du télescopage des questions posées. De sorte que la *population active potentielle* est constituée par les 15-17 ans et les plus de 60 ans n'ayant pas travaillé au cours de la période de référence, ainsi que par les personnes n'ayant pas travaillé et recherchant un emploi non salarié. Mais seule cette dernière catégorie entre dans le calcul du dénominateur du taux de chômage.

On ne peut nier, par ailleurs, les distorsions introduites par les techniques de relevé et la façon de poser les questions et d'interpréter les réponses⁽¹³⁾ : on s'est aperçu ainsi qu'un certain nombre de ménages ruraux disposant d'une exploitation agricole avaient déclaré en 1984 tous leurs membres inactifs ou sans travail. Conséquence de l'invention du chômage, on trouve là encore un bon exemple d'une conception de l'emploi qui ne peut être que salarié. Dans ce cas, les chefs de ménage ont été réintroduits dans la population occupée en tant qu'exploitants agricoles.

Dans l'agriculture en outre, la période de référence n'est pas réellement opératoire et il se peut très bien que l'absence de travail effectif ne corresponde pas à une absence d'emploi

(12) Néanmoins il serait totalement inadmissible de négliger aujourd'hui la population féminine agricole et artisanale. Sa prise en compte va d'ailleurs dans le sens des recommandations internationales du Bureau International du Travail.

(13) On se référera à ce sujet à l'article de J. G.C. BLACKER : "Une critique des définitions internationales en matière d'activité économique et de statut de l'emploi et de leur adaptation aux recensements de population en Afrique et au Moyen-Orient". *Population Bulletin*. United Nations. Economic Commission for Western Asia n° 14, juin 1978. L'auteur cite en exergue le chevalier blanc d'Alice au pays des merveilles : "Je le secouai bien d'un côté à l'autre jusqu'à ce que sa figure soit bleue : venez, criez, dites-moi comment vous vivez et ce que vous faites !"

ou de source de revenu. En principe la question sur le travail habituel ou durant l'année précédente a pour but de corriger ce genre de distorsion.

En tout état de cause, la comparabilité des taux de chômage est rendue difficile en raison de la variabilité de la période de référence : pour être considéré sans travail, il fallait avoir travaillé moins de 10 jours au cours du mois précédent en 1966, ne pas avoir travaillé le jour ou la veille du recensement de 1975 (ne fût-ce qu'une heure), ne pas avoir travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure ?) au cours de la semaine précédant l'enquête en 1980 et 1984. Le chiffre de 1975 est sans doute fortement gonflé du fait de la période de référence (il s'agit du chômage "instantané"), mais on ne peut dire dans quelle mesure. Et seules les données de 1980 et 1984 seraient comparables au regard de la période de référence.

De ce qui précède, notamment en ce qui concerne le taux de chômage, on pourrait retirer une impression de flou et d'incertitude. Or ce n'est pas parce que ces précisions ne sont pas explicitées dans les documents officiels d'autres pays que ces mêmes problèmes n'y existent pas ou ont été mieux réglés. Et l'on ne saurait tenir rigueur au statisticien tunisien - bien au contraire - d'avoir fourni les indications qui permettent de prendre la mesure de cette incertitude, plutôt que de jeter un voile pudique sur celle-ci. Il faut retenir de tout cela que les meilleures statistiques du chômage sont certainement celles qui recensent les demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un système d'indemnisation (qui n'existe pas en Tunisie). Il faut également prendre conscience que l'invention du chômage en a fait un enjeu politique et que les divers acteurs sociaux s'y réfèrent désormais : or le chômage au sens du recensement n'a de valeur que par comparaison avec d'autres pays ou d'autres périodes. Mais en l'état actuel des statistiques de l'emploi et du chômage, cette comparaison ne peut être valablement faite. De sorte que l'on a parfois l'impression que tous les éléments disparates et difficilement comparables qui entrent dans le calcul du numérateur et du dénominateur du taux de chômage sont les pièces d'un puzzle dont seul le statisticien possède la clé et qu'il pourrait assembler de façons différentes, sans toujours savoir ce qui en résulterait.

En fait, le statisticien cherche à élaborer des ensembles flous dont nous avons essayé de préciser les contours dans les deux tableaux suivants. Ces ensembles flous, par leur malléabilité, ont pour rôle de faire en sorte que les séries chronologiques ne soient pas trop perturbées, ou ne soient pas soumises à des variations erratiques par comparaison dans le temps : c'est ainsi qu'il faut probablement expliquer l'introduction des chômeurs marginaux et le maintien de la tranche des 15-17 ans dans les effectifs du chômage en 1980, sous-estimés par rapport à 1975 du fait de l'allongement de la période de référence, et leur élimination du numérateur en 1984.

Un autre point mérite d'être noté : l'invention du chômage ne fait pas seulement de ce terme et de sa mesure un enjeu politique rendant par là difficile toute objectivité ; elle transforme également les mentalités de la population et la conception que celle-ci se fait de son statut⁽¹⁴⁾ : des chômeurs qui se déclarent tels en 1984 n'auraient pas répondu de la même manière en 1975, à situation inchangée. Sans parler de l'interprétation des enquêteurs, qui joue ici un rôle fondamental.

Que l'on ne s'y méprenne pas : il ne faut pas conclure du commentaire qui précède, que l'indicateur du chômage est devenu l'objet d'une manipulation, mais on doit bien plutôt considérer que le traitement des populations actives marginales dans les statistiques de l'emploi et du chômage cherche encore sa voie et il ne faudrait pas que, par réaction, on prenne en exemple leur non prise en considération par certains recensements ou par certains pays.

(14) Cf. R. SALAIS et alii (1986), op. cit., qui cite des exemples significatifs à cet égard.

Tableau 2

**Tableau synthétique des principales définitions
de l'activité, de l'occupation et du chômage, de 1956 à 1984**

Population occupée

- 1956 Personnes de 10 ans et plus exerçant habituellement une profession.
- 1966 Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé au moins 10 jours au cours du mois précédant le recensement. Les aides familiaux sont censés avoir travaillé au moins 2 jours par semaine.
- 1975 Personnes de 15 ans et plus (+ 10 à 14 ans) qui, au moment du recensement (jour ou veille de l'enquête) ont un emploi. ("Avez-vous travaillé aujourd'hui, ou hier, ne fût-ce qu'une heure ?").
- + *Femmes* s'étant déclarées au foyer et qui, à une question posée, ont répondu exercer une activité agricole ou artisanale (*population marginale* rangée en totalité dans la population occupée, mais ne pouvant y être distinguée, et classée dans la catégorie des aides familiaux).
- Les aides familiaux sont censés avoir travaillé au moins 2 jours par semaine, ou 2 à 3 heures par jour.
- 1980 Personnes de 15 ans et plus (+ 10 à 14 ans) ayant travaillé au moins un jour (une heure) durant la semaine qui précède l'enquête.
- + *Personnes* s'étant déclarées inactives et qui, dans un questionnaire spécifique, ont répondu avoir travaillé 15 heures ou plus durant la semaine précédant l'enquête, dans une activité agricole ou artisanale (*population marginale occupée* pouvant être distinguée).
- 1984 Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé au moins un jour (une heure) durant la semaine précédant le recensement.
- + *Personnes de 18 à 59 ans* s'étant déclarées inactives et qui, à une question spécifique, ont répondu effectuer un travail source de revenu supplémentaire pour le ménage.

Population sans travail

- 1959 Non classée.
- 1966 Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé moins de 10 jours au cours du mois précédant le recensement, et désirant travailler (les personnes jeunes à la recherche de leur premier emploi, sont distinguées dans une catégorie : "Sans travail pour la première fois").
- 1975 Personnes de 15 ans et plus (18-59 ans) qui, au moment du recensement (jour ou veille du recensement), n'ont pas d'emploi (n'a pas travaillé ne fût-ce qu'une heure) et en recherchent un.

La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée.

Tableau 2 (suite)

Population sans travail

- 1980 Personnes de 15 ans et plus (18-59 ans) qui n'ont pas travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure) durant la semaine qui précède l'enquête, pour autre raison que maladie ou congé, et à la recherche d'un emploi salarié.
- + Personnes s'étant déclarées inactives et qui, dans un questionnaire spécifique, ont répondu avoir travaillé 1 à 14 heures durant la semaine précédant l'enquête, dans une activité agricole ou artisanale, et qu'elles accepteraient un *emploi salarié (population marginale sans travail* pouvant être distinguée).
- La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée.
- 1984 Personnes de 18 à 59 ans qui n'ont pas travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure) au cours de la semaine précédant l'enquête, pour autre raison que maladie ou congé, et à la recherche d'un emploi salarié (il n'y a pas de marginaux sans travail).
- La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée (il est possible de connaître les effectifs de personnes de 15 à 17 ans et de 60 ans et plus qui sont sans travail, et d'opérer ainsi des comparaisons avec les recensements précédents).

Population active

- Elle est constituée par la population occupée et la population sans travail, qui ont été définies ci-dessus. Toutefois :
- en 1980 la population active comprend en outre la population sans travail et à la recherche d'un emploi non salarié ;
- en 1984 il en est de même. Et cette catégorie, jointe à la population sans travail de 15 à 17 ans et de 60 ans et plus constitue la *population active potentielle*.

Calcul du taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport des effectifs sans travail à la population active totale :

$$\frac{\text{Population sans travail}}{\text{Population active}}$$

Or la population active se décompose en cinq éléments :

1. Population occupée effective ;
2. Population occupée marginale ;
3. Population sans travail à la recherche d'un emploi salarié ;
4. Chômeurs marginaux qui accepteraient un emploi salarié ;
5. Population sans travail recherchant un emploi non salarié.

En outre ces cinq éléments peuvent porter sur la population de 15 ans et plus ou de 18 - 59 ans.

Il y a plusieurs possibilités de calculer le taux de chômage dont certaines peuvent être utilisées afin de gommer l'effet perturbateur des changements de concepts et définitions.

Le taux de chômage consiste en :

$$\frac{3 + 4}{1 + 2 + 3 + 4 + 5}$$

pour les 15 ans et plus. Mais on peut aussi travailler sur la seule population active effective, si l'on estime que la saisie des marginaux s'est faite de façon trop hétérogène :

$$\frac{3}{1 + 3 + 5}$$

On peut aussi considérer que la catégorie 5, bien que n'entrant pas dans la définition officielle et internationale du chômage, résulte d'un défaut de collecte, et calculer :

$$\frac{3 + 5}{1 + 3 + 5}$$

ou encore

$$\frac{3 + 4 + 5}{1 + 2 + 3 + 4 + 5}$$

Le tableau 3 ci-après retrace l'évolution de ces quatre taux pour les deux tranches d'âge retenues, et pour les trois années 1975, 1980, 1984.

Tableau 3
Variations du taux de chômage selon la définition

Définition	15 ans et plus			18-59 ans		
	1975	1980	1984	1975	1980	1984
Sur population active totale	15,7	12,0*	15,2	<u>12,9*</u>	11,0	<u>13,1*</u>
- avec recherche emploi non salarié	-	13,6	16,4	-	12,1	14,4
Sur population active effective	(16,0)	13,9	16,6	-	-	14,4
- avec recherche emploi non salarié	-	15,1	17,8	-	-	15,9

Remarques :

Sont soulignés les taux de chômage officiels.

Sont marqués d'un astérisque les taux de chômage publiés par l'Institut National de la Statistique.

**ANALYSE COMPARATIVE DE L'EMPLOI DANS
LE SECTEUR NON STRUCTURE AU MAGHREB ET EN EGYPTE**

Depuis plus de 15 ans, le secteur non structuré (ou informel) a fait l'objet de nombreuses recherches et enquêtes. Les unes se sont orientées vers l'étude de la pauvreté, de la survie en milieu urbain, des activités de subsistance, en un mot de la marginalité : on assimilait alors le secteur non structuré aux activités exercées par les individus ou les ménages des quartiers particulièrement déshérités. D'autres recherches ont pris comme objet les petites entreprises, et notamment celles qui étaient susceptibles de modernisation ou de promotion (enquêtes du Bureau International du Travail en Afrique), cependant que des études moins ambitieuses ou plus limitées se concentraient sur des branches d'activités ou des professions particulières, notamment certains petits métiers censés représenter l'échelon le plus bas des catégories sociales ou socio-professionnelles, en d'autres termes : le bas de l'échelle des revenus.

La démarche que l'on présente ici est différente : elle adopte délibérément une orientation visant à mesurer le phénomène sur un plan macro-économique en vue de fournir les données et les instruments nécessaires au planificateur des ressources humaines et au comptable national. Elle consiste à comparer les statistiques nationales de population active (issues de recensements de population ou d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages) aux statistiques d'entreprises ou d'origine administrative limitées au secteur moderne, pour en faire ressortir par solde l'emploi dans le secteur non structuré. Et l'on pourrait imaginer d'utiliser la même technique du solde pour tirer des comptes nationaux la contribution du secteur non structuré à la production nationale. Mais, alors que la population active se mesure directement, aux erreurs et omissions près, propres aux grandes enquêtes, la production nationale n'est pas, en règle générale, appréhendée dans sa globalité par voie d'enquêtes directes : de sorte que le solde ne représente plus que le résultat des hypothèses du comptable national, et que son calcul revient alors à entériner ou conforter les hypothèses classiquement énoncées sur le secteur informel, secteur de sous-emploi, de faible productivité et de faible rémunération que l'on réfute.

La démarche comparative ne va pas sans l'adoption d'un certain nombre d'hypothèses et de simplifications qui seront peut-être jugées insatisfaisantes et susceptibles d'amputer le réel. En particulier, on pourra contester la stricte comparabilité des données d'un pays à l'autre, alors que les définitions, les champs des enquêtes ou des sources statistiques utilisées ne sont pas identiques. On pourra également contester l'homogénéisation apparente d'une réalité qui reste très diverse, multiforme et toujours rétive à l'appréhension.

En dépit de ces aspects incertains mais qui ne le sont pas plus que certaines généralisations audacieuses à partir d'études ponctuelles, on ne peut cependant pas nier aujourd'hui l'intérêt de la perspective macro-économique : au même titre que la vision microscopique et compréhensive des études approfondies, elle apporte un éclairage indispensable et complémentaire en vue de la compréhension d'un phénomène dont l'ampleur est aujourd'hui reconnue.

L'approche macro-économique se fonde sur une définition spécifique du secteur non structuré que nous replacerons tout d'abord dans l'ensemble des définitions proposées. C'est cette définition et ses variantes nationales (lesquelles dépendent des sources disponibles et utilisables), qui nous permettront d'aborder ensuite l'analyse comparative des données sur l'emploi.

I. LES DEFINITIONS CLASSIQUES DU SECTEUR NON STRUCTURE ET SA DEFINITION MACRO-ECONOMIQUE ET STATISTIQUE

Ce n'est qu'à une date récente que l'approche macro-économique du secteur informel s'est affirmée. Jusque là prévalaient des définitions fonctionnelles ou multicritères. Or ces définitions ne permettaient pas ou même empêchaient toute mesure globale de l'ampleur du phénomène.

Si l'on met à part les recherches sur la ligne de pauvreté que la Banque Mondiale mena à partir des enquêtes sur le budget et la consommation (ou encore les revenus et les dépenses) des ménages, et qui d'ailleurs n'étaient pas liées à la problématique du secteur informel, il faut bien dire que les études et enquêtes sur les stratégies de survie n'ont guère donné lieu à collecte de données quantitatives, aussi surprenant que cela puisse paraître : le concept de pauvreté, de survie, a en effet un contenu éminemment quantitatif puisqu'il suppose l'insuffisance des ressources disponibles par comparaison avec le minimum des besoins nécessaires. Mais on semblait bien plutôt considérer que le seul fait d'habiter un quartier populaire ou un bidonville, ou d'appartenir à la catégorie des migrants ruraux, étaient des critères suffisants permettant de conclure à la représentativité des échantillons et d'attribuer le qualificatif de survie aux stratégies que l'on y discernait. La définition souvent implicite qui résultait de ces recherches était la définition fonctionnelle selon laquelle le secteur informel est un élément nécessaire au développement du secteur moderne par la pression à la baisse qu'il y exerce sur le taux de salaire, en constituant une réserve de main-d'oeuvre et en fournissant, aux salariés notamment, des biens et services à bas prix.

Les définitions multicritères sont les plus connues, qui visent à préciser un certain nombre de caractéristiques propres aux entreprises ou plus généralement aux activités constituant le secteur informel. La première et la plus célèbre est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) ; sept critères y définissent le secteur informel : la facilité d'entrée, l'utilisation de ressources locales, la propriété familiale des entreprises, la petite échelle des activités, une technologie à haute intensité de travail et adaptée, des formations acquises en dehors du système scolaire, des marchés de concurrence non réglementés. Par la suite, S. V. SETHURAMAN (1976) proposa une autre liste de critères, différente, plus complète et plus extensive : l'emploi de 10 personnes au plus, la non application des règles légales ou administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à 6 ans, une production destinée au consommateur final, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique, le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

La multiplication des critères ne doit pas faire illusion : la plupart d'entre eux sont liés de sorte que SETHURAMAN est fondé à exiger qu'un seul des critères proposés doive être rempli pour signifier l'appartenance au secteur informel.

L'autre signification de cette exigence moins stricte et de la corrélation des critères entre eux est que ces critères sont remplis en moyenne sur une population ou dans un champ défini d'une autre manière. Les définitions multicritères sont donc données à posteriori et il n'est pas envisageable de les utiliser a priori dans des enquêtes exhaustives qui chercheraient à relever l'ensemble des critères sur l'ensemble de la population.

De ce point de vue, la définition d'un champ d'investigation par l'application d'un critère simple et observable est plus opérationnelle que les définitions descriptives ou

fonctionnelles et ouvre la voie aux approches statistiques et comptables. Pour le statisticien et le comptable national, la définition la plus exhaustive et la plus opératoire est donc la suivante : le secteur non structuré recouvre l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de façon spécifique, distincte ou isolée, et régulière.

Pour des raisons tenant aux techniques d'enquête, cette définition est généralement restreinte aux seules activités non agricoles (et non pas urbaines) : malgré toutes les difficultés auxquelles elles se heurtent et notamment les aléas de l'évaluation de l'autoconsommation, les enquêtes agricoles aboutissent en effet à des estimations globales directes de la production, par la technique du sondage à plusieurs degrés. Il n'en va pas de même pour les autres secteurs de l'activité économique : lorsqu'elles ne se fondent pas sur les seules données du secteur moderne, c'est-à-dire sur les seules entreprises tenant une comptabilité (et la faisant parvenir à un organisme centralisateur), les comptabilités nationales utilisent un certain nombre d'hypothèses ou opèrent des recoupements qui permettent d'intégrer partiellement la contribution du secteur non structuré, mais de façon incomplète et la plupart du temps sous-estimée. De sorte que le secteur non structuré peut bien être défini comme la part de l'activité économique marchande que le comptable national n'évalue qu'indirectement, par la technique du solde ou en posant des postulats plus ou moins hypothétiques.

Le non enregistrement n'est cependant pas un critère aussi simple qu'il y paraît à première vue ; il peut se concevoir sous plusieurs acceptions différentes : celle du registre du commerce, celle de la sécurité sociale par exemple ; mais la plus courante est bien entendu celle du non enregistrement fiscal. Même dans ce dernier cas, l'enregistrement peut être interprété de deux façons différentes : il est une forme d'enregistrement fiscal qui ne requiert pas d'enregistrement comptable, et il en est une autre, plus achevée, qui nécessite la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme : alors que le paiement de l'impôt de la patente forfaitaire peut souvent être considéré comme étant quérable, c'est-à-dire collecté par les inspecteurs ou contrôleurs du fisc, et donc ne pas être considéré comme une forme d'enregistrement permettant une estimation des résultats de l'activité, l'acquiescement de l'impôt sur les bénéficiaires (ou d'une façon générale sur les résultats) doit faire l'objet d'une déclaration dont l'initiative revient au contribuable : cet impôt portable nécessite l'élaboration d'une comptabilité formelle. Et dans ce cas, l'enregistrement correspond donc à l'existence d'une telle comptabilité conforme à un modèle national ou international. Comme de nombreuses enquêtes statistiques réalisées sur les entreprises du secteur moderne prennent comme base les fichiers de déclarations fiscales ou les fichiers des centrales de bilan, on voit qu'il y a de facto une convergence des critères de non enregistrement administratif, de non enregistrement statistique et d'absence de comptabilité formelle. Pour être complet, ajoutons que le critère de taille (en nombre d'emplois) peut servir de corrélat aux trois formes précédentes de non enregistrement. Ainsi certaines enquêtes statistiques, réalisées à partir de fichiers fiscaux définissent leur champ de façon plus homogène en fixant la taille minimale des entreprises industrielles à 10 emplois ou 10 salariés par exemple.

La combinaison des formes d'enregistrement fiscal, comptable, statistique, parfois liée à la forme juridique et à la taille des entreprises, se traduit par des définitions du secteur non structuré variables selon les pays, mais qui toutes ont en commun la caractéristique de constituer un domaine de l'activité économique où l'absence de maîtrise des pouvoirs publics se fait sentir.

Les relatives richesses et fiabilité des sources statistiques disponibles au Maghreb et au Machrek permettent de mettre en oeuvre une telle définition, tout en maintenant la possibilité d'une comparaison entre les résultats nationaux.

II. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE EN TUNISIE, AU MAROC, EN ALGERIE ET EN EGYPTE

La méthode générale consiste à partir de la base exhaustive que constituent les données de population active occupée (chômeurs exclus) des recensements de population (de 1982 pour le Maroc, 1976 pour l'Egypte) ou d'enquêtes auprès des ménages portant sur de gros échantillons (enquête Population-Emploi de 1980 pour la Tunisie, enquête Main d'oeuvre-Démographie de 1985 pour l'Algérie), à en tirer certains effectifs directement incorporables dans le secteur non structuré en fonction du statut dans la profession (indépendants, aides familiaux, apprentis), de la profession et de la branche d'activité (certaines professions et certaines branches sont entièrement dans le secteur non structuré, d'autres entièrement en dehors), puis à comparer ces données aux effectifs des statistiques d'entreprises (enquêtes ou statistiques administratives).

La démarche varie selon la disponibilité et la qualité des sources et les concepts et définitions qu'elles utilisent. On ne présentera ici que les principales règles et hypothèses suivies pour élaborer les tableaux 1, 2, 3 et 4 ci-après.

* En Tunisie, les résultats de l'enquête population-emploi 1980 sont comparés aux résultats du recensement général des établissements de 1981, eux-même éclatés en deux composantes : les établissements de moins de 10 emplois (secteur non structuré localisé) et ceux de 10 emplois et plus (secteur moderne). Certains services (professions libérales, bureaux d'études, banques et assurances) sont entièrement versés dans le secteur moderne, ce qui est rendu possible par la disponibilité de résultats par branche détaillée. Quant aux effectifs de la fonction publique, ils sont directement issus de la source administrative. Enfin on notera qu'il est procédé à un ajustement des résultats pour tenir compte de l'écart d'une année entre l'enquête de population et le recensement des établissements⁽¹⁵⁾.

* Au Maroc, les résultats du recensement de la population de 1982 ne sont pas très détaillés : en particulier, il n'y a pas de données précises sur les diverses branches manufacturières. Ces données sont désagrégées en fonction du statut dans la profession : indépendants à domicile et ambulants, indépendants avec local et aides familiaux, sont intégralement versés dans le secteur non structuré. Pour ce qui concerne les apprentis, il a été tenu compte du fait que le secteur moderne en employait une partie : pour cela, l'on a appliqué le coefficient disponible pour la Tunisie en 1975, à savoir que 79 % des apprentis sont employés par le secteur non structuré.

Les statistiques sur les établissements économiques, publiées par la Direction de la Statistique et fondées sur le fichier des patentes de la Direction des Impôts pour l'année 1981, ont été utilisées pour distinguer les petits établissements du secteur non structuré des établissements du secteur moderne. Ces statistiques fournissent le nombre de salariés, à l'exclusion des aides familiaux et apprentis, et le nombre d'établissements (assimilés aux employeurs) par branche d'activité détaillée et par statut juridique (entrepreneurs individuels, sociétés). Pour assurer la cohérence de ces chiffres avec ceux du recensement de population, il n'a pas été tenu compte du nombre d'établissements n'employant pas de salariés, puisque ces effectifs sont déjà inclus dans la catégorie des indépendants avec local.

La distinction entre secteur non structuré et secteur moderne s'est faite en appliquant le double critère : entrepreneurs individuels employant moins de 5 salariés. Toutes les

(15) Le détail de la méthode est donné dans CHARMES (1983) et CHARMES (1984).

sociétés et les entrepreneurs individuels employant 5 salariés et plus ont été rangés dans le secteur moderne. Ce critère permet d'assurer une meilleure cohérence avec les données tunisiennes qui utilisent le critère du nombre d'emplois : l'exploitation du recensement des établissements de 1976 a en effet montré (Cf. CHARMES, 1982) que les établissements de moins de 10 emplois se caractérisaient par un nombre moyen de salariés inférieur à 5, particulièrement dans les branches manufacturières où le secteur non structuré est dominant.

Le calcul des effectifs du secteur non structuré se fait en additionnant le nombre des indépendants, aides familiaux et apprentis (ces derniers à raison de 79 % d'entre eux), les employeurs et salariés des entreprises individuelles de moins de 5 salariés, et le solde par rapport à la population occupée totale (dont on a exclu l'administration publique, une fraction de non-classés, les employeurs et les salariés des entreprises individuelles de 5 salariés et plus, ainsi que les salariés des sociétés).

* En Algérie, les résultats de l'Enquête Main-d'Oeuvre - Démographie de 1985 permettent de distinguer les composantes "administration" et "secteur public" par grande branche d'activité. Les effectifs employés dans le secteur privé moderne et les petits établissements du secteur non structuré ont été calculés à partir de plusieurs sources complémentaires et en faisant intervenir un certain nombre d'hypothèses : le Fichier Général des Établissements de l'Office National des Statistiques (ONS) a été redressé en 1985 à l'aide des taux de disparition observés lors de l'enquête industrielle de 1984 et les établissements ont été transformés en emplois en utilisant les tailles moyennes observées dans l'enquête industrielle 1979 (seule source disponible à cet effet). Dans le fichier général des établissements, la ligne de partage a été fixée en fonction du nombre de salariés : moins de 5 salariés pour le secteur non structuré, 5 salariés et plus pour le secteur moderne. Le secteur non structuré est ainsi constitué des emplois non enregistrés calculés par solde avec la population occupée dans l'enquête MOD, des emplois non salariés et des femmes partiellement occupées. La méthode est donc très proche de celle qui a été utilisée pour le Maroc, mais il a fallu y lever plusieurs incertitudes ou inconnues à l'aide d'un nombre d'hypothèses plus important.

* En Egypte, le recensement de la population de 1976 fournit les effectifs de population occupée (Cf. EL-HISSAWY, 1983), ainsi que les effectifs employés dans l'administration et dans les entreprises publiques (Cf. HANDOUSSA, 1983)⁽¹⁶⁾. Le secteur privé moderne est issu du "Survey of Employment, Wages and Hours of Work", enquête annuelle du CAPMAS (Central Agency For Public Mobilization And Statistics), portant sur les établissements de 10 employés et plus.

Tant en Egypte qu'au Maroc, il n'a pu être parfaitement tenu compte de ces branches des services qui relèvent entièrement du secteur moderne. Il en résulte que les effectifs du secteur non structuré des services sont légèrement sur-estimés, mais cela n'a guère d'influence sur le poids global du secteur dans l'ensemble de la population active.

Le secteur non structuré dans son ensemble aurait ainsi représenté 36,1 % de la population occupée non agricole en Tunisie en 1980. Ce chiffre⁽¹⁷⁾ est sans doute le plus précis des quatre résultats présentés, ayant été calculé par branche détaillée, en faisant intervenir des hypothèses adaptées à la situation de chaque branche.

Au Maroc en 1982, 56,9 % de la population occupée non agricole appartenait au secteur non structuré : ce résultat est très inférieur à celui obtenu par M'RABET (1985) calculé, il est vrai, sur la seule population occupée urbaine et avec une définition plus large du secteur non structuré localisé (établissements de moins de 10 salariés)⁽¹⁸⁾.

(16) Pour les entreprises publiques, les données du recensement ont été préférées aux résultats de l'enquête du CAPMAS : Survey of Employment, Wages and Hours of Work.

(17) Il diffère quelque peu de chiffre habituellement présenté et calculé sur une population occupée n'incluant pas les effectifs non classés (Cf. CHARMES, 1986).

(18) Avec cette définition, notre estimation s'élève à 58,8 % à comparer aux 76 % de M'RABET.

Tableau 1

**Principales composantes de la population occupée
non agricole par grande branche d'activité économique - Tunisie. 1980**

Branches	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du SNS par branche dans le SNS	Part de la branche dans le SNS
Mines et Energie	-	29 200	3 300	8 200	46 700	17,6	2,2
Industries manufacturières	-	62 300	91 900	151 500	299 900	50,5	39,8
Bâtiment-Travaux Publics	-	9 100	37 100	42 000	158 100 *	30,5	12,7
Commerce	-	9 500	15 000	90 400	106 300	85,0	23,8
Transport-Communication	-	43 600	600	8 600	61 000	14,1	2,2
Services	-	23 300	38 000	73 300	132 800	55,2	19,3
Administration	190 500	-	-	-	190 500	-	-
Divers non classés	-	-	-	-	42 200	-	-
Population occupée non agricole	190 500	177 000	185 900	374 000	1 037 500 **	36,1	100,0

* dont 69.900 occasionnels-saisonniers du BTP que l'on a préféré classer à part, plutôt que de les ranger dans les divers secteurs : si l'on en avait tenu compte, la part du secteur non structuré dans la branche BTP serait passée à 44,0 % et la part de la branche BTP dans l'ensemble du secteur non structuré serait passée à 14,8 %.

** Sommation en colonne seulement.

Sources :

Population occupée : INS, Enquête population-emploi, 1980.

Secteur privé moderne : INS, Recensement des activités industrielles, 1980 ou Recensement des Etablissements, 1981.

Secteur public : INS, Statistiques sur les entreprises à participation publique.

Tableau 2

**Principales composantes de la population occupée
non agricole par grande branche d'activité économique - Maroc. 1982**

Branches	Administration	Secteur moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du secteur non structuré par branche	Part de chaque branche dans l'ensemble du secteur non structuré
Mines-Energie	-	40 670	40 355	81 025	49,8	2,2
Industries manufacturières	-	226 824	638 488	865 312	73,8	36,0
Bâtiment-Travaux Publics	-	139 657	239 449	379 106	63,2	13,5
Commerce	-	64 790	413 420	478 210	86,4	23,3
Transport	-	68 993	61 821	130 814	47,3	3,5
Services	-	85 469	358 175	443 644	80,7	20,2
Administration	517 769	-	-	517 769	-	-
Divers non classés	-	-	20 217	215 028	-	1,1
Population occupée non agricole	517 769	626 403	1 771 925	3 110 908 *	56,9	100,0

* Sommation en colonne simplement.

Sources :

Population occupée : Direction de la Statistique, Recensement de la population de 1982. Caractéristiques socio-économiques de la population (Rabat, 1984).

Secteur moderne (sauf administration) : Direction de la Statistique, Statistiques sur les établissements économiques (Rabat, 1984).

Tableau 3

**Principales composantes de la population occupée
non agricole par grande branche d'activité économique - Algérie. 1985**

Branches	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du SNS par branche	Part de la branche dans le SNS
Industrie	-	413 282	58 531	133 664	605 427	22,1	17,2
Bâtiment-Travaux Publics	-	404 940	97 498	66 950	669 689 *	10,0	8,6
Commerce-Services	-	309 467	17 451	576 661	903 579	63,8	74,2
Administration	859 130	-	-	-	859 130	-	-
Population occupée non agricole	859 130	1 127 689	173 480	777 275	3 037 875	25,6	100,0

* dont 100 301 occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Sources :

Tableau élaboré par l'auteur (Cf. CHARMES J., 1988)

Population occupée : ONS, Enquête Main-d'Oeuvre - Démographie MOD, 1985.

Tableau 4

**Principales composantes de la population occupée
non agricole par grande branche d'activité économique - Egypte. 1976**

Branches	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du SNS par branche dans le SNS	Part de la branche dans le SNS
Mines et Energie	46 900	33 300	1 050	12 450	93 700	13,3	0,5
Industries manufacturières	32 800	594 700	111 933	619 867	1 359 300	45,6	27,2
Bâtiment-Travaux Publics	-	96 600	4 617	267 583	368 800	72,6	11,7
Commerce-Hôtellerie-Restauration	3 400	52 400	22 675	774 725	853 200	90,8	34,0
Transport-Communication	173 700	102 200	5 029	197 371	478 300	41,3	8,7
Services	28 600	51 900	24 875	408 625	514 000	79,5	17,9
Administration	1 430 000	-	-	-	1 430 000	-	-
Divers non classés	-	-	-	-	142 000	-	-
Population occupée non agricole	1 715 400	931 100	172 409	2 280 621	5 239 300 *	43,5	100,0

* Sommation en colonne simplement.

Sources :

Pour la population occupée et pour l'administration et le secteur public : CAPMAS, Population Census, 1976 (Cairo, 1978).
Pour le secteur privé moderne : CAPMAS, Survey of Employment, Wages and Hours of Work, 1976 (tableau sur les effectifs des établissements de 10 employés et plus du secteur privé).

En Algérie, en 1985, le secteur non structuré occupait 25,6 % de la population active non agricole.

En Egypte enfin, le secteur non structuré procurait un emploi à 43,5 % de la population occupée non agricole en 1976, estimation s'écartant fortement de celle présentée par ABDEL-FADIL (1983) fondée sur une définition et une méthodologie différentes. Cet auteur évalue les effectifs du secteur non structuré à 876 000 personnes, par agrégation des activités et professions directement assimilables au secteur non structuré du fait de leurs caractéristiques propres. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de l'activité économique non enregistrée mais plutôt de son segment artisanal.

L'évaluation du secteur informel en Egypte à laquelle procède Mahmoud ABDEL FADIL est fondée sur des sources relativement nombreuses : le recensement des industries de petite taille (1967), le recensement des établissements (1972), l'enquête artisanat (1974) dont les champs sont relativement différents, et enfin le recensement de la population de 1976. La démarche de l'auteur n'est cependant pas comparative : il utilise chacune des sources tour à tour en indiquant les informations qu'elle est susceptible de fournir. Et en définitive, c'est le recensement de la population qu'il privilégie.

Distinguant trois composantes dans le secteur informel :

- la composante artisanale, constituée des petits ateliers de 1 à 9 travailleurs, ainsi que des artisans-tâcherons ;
- la composante des services informels, domestiques ou non ; y compris les vendeurs ;
- la composante des tâcherons occasionnels ;

les diverses sources citées permettent de donner plusieurs évaluations de la composante artisanale, mais c'est en retenant le statut d'indépendant ("self-employed and not employing others") dans le recensement de la population de 1976, que l'on obtient l'estimation la plus forte : 241 500 artisans auxquels il conviendrait d'adjoindre 29 % des salariés des branches correspondantes, soit 41 700 personnes. L'origine de cette proportion n'est cependant pas donnée : on peut supposer qu'elle vient des enquêtes d'établissements précédemment utilisées.

Pour la composante services du secteur informel, le critère du statut dans la profession n'est pas utilisé systématiquement : il lui est préféré dans certains cas (comme le personnel domestique) le croisement des professions et des branches d'activité. L'estimation s'élève à 334 000 emplois dont 148 000 (45 %) dans le commerce, et 73 000 (22 %) dans les transports.

L'auteur considère cependant que, dans le cas des services tout comme dans le cas des travailleurs occasionnels, le recensement de la population sous-estime ces catégories, en raison de la définition restrictive du concept de ménage, qui exclut les sans logis.

L'estimation de la composante des travailleurs occasionnels ("odd-jobbers") est plus discutable : dans les statistiques de population active issues du recensement de la population (ainsi que des enquêtes sur l'emploi), il existe une catégorie d'occupations non négligeable et intitulée "Non désignés ou mal désignés". Parmi celles-ci, il est possible de distinguer trois sous-catégories : les casseurs de pierres et récupérateurs occasionnels, les personnes ne pouvant être classées dans une occupation déterminée, et enfin les personnes n'ayant pas déclaré leur activité. L'auteur pense pouvoir déduire des divers croisement qu'il opère entre ces catégories et les critères d'âge (il s'agit surtout de jeunes), de statut dans la profession (il s'agit surtout des salariés) et d'activité, que cette catégorie ressortit au secteur informel : elle concerne 259 000 personnes. Il convient toutefois d'être prudent et une telle méthode ne peut être systématiquement appliquée : dans beaucoup de pays, les forces armées qui ne doivent pas apparaître en tant que telles dans les statistiques, sont introduites dans cette catégorie.

Le tableau 5 suivant montre que la répartition des emplois du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique est relativement comparable en Tunisie et au Maroc, surtout si l'on garde en mémoire la légère sur-estimation des services dans le cas du Maroc : les activités de production représentent 52 à 55 % des emplois du secteur, le commerce plus de 23 % et les services de 21 à 24 %. L'Égypte présente une répartition notablement différente même s'il faut tenir compte du fait que le secteur du commerce inclut les activités de restauration et d'hôtellerie, ce qui n'est pas le cas en Tunisie et au Maroc. Si la part du secteur de la production reste prépondérante (39,4 %), elle est cependant nettement plus faible que dans les deux autres pays, et il est probable que le commerce et les services pèsent d'un poids à peu près comparable (30 %) nettement plus élevé qu'en Tunisie et au Maroc. C'est en Algérie que les activités de production représentent la plus faible part de l'emploi informel (25,8 %), conséquence probable de la prédominance des grandes entreprises publiques (Cf. tableau 6), encore que la priorité accordée aux industries industrialisantes aurait dû laisser le champ libre à la petite entreprise dans l'industrie légère.

Tableau 5

Répartition de la population active occupée non agricole du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique au Maghreb et en Égypte (en %)

Secteur	Tunisie	Maroc	Algérie	Égypte
	1980	1982	1985	1976
Production	54,7	51,7	25,8	39,4
Commerce	23,8	23,3	174,2	34,0
Service	21,5	23,7		26,6
Ensemble	100,0	100,0*	100,0	100,0

* dont 1,1 % non classés.

La répartition de la population occupée non agricole par grand secteur institutionnel est particulièrement éclairante (Cf. tableau 6 ci-après). On y voit l'hypertrophie des effectifs dans l'administration publique égyptienne (32,7 %) et, dans une moindre mesure, algérienne (28,3 %), en regard du poids comparable de ce secteur en Tunisie et au Maroc (18,4 et 16,6 % respectivement). En revanche, les activités modernes de l'industrie, du commerce et des services (tant publiques que privées) pèsent d'un poids approximativement comparable au Maroc et en Égypte (20,2 et 21,1 % respectivement) alors qu'elles sont beaucoup plus développées en Tunisie (35 %) et en Algérie (42,8 %).

Il en résulte que le poids du secteur non structuré est plus faible en Algérie (25,6 %) et en Tunisie (36,1 %) qu'au Maroc (56,9 %) et en Égypte (43,5 %). Et si la relative faiblesse du chiffre égyptien par rapport au chiffre marocain s'explique essentiellement par l'hypertrophie de la fonction publique, en réalité la différence apparente entre les deux pays est probablement compensée par un fort développement de la pluri-activité des fonctionnaires

en Egypte où le niveau des salaires comparé au coût de la vie rend indispensable l'entreprise de telles activités : la conséquence en est que l'emploi dans le secteur non structuré est sous-estimé d'autant, parce que le mode de collecte de l'information statistique privilégie naturellement l'activité officielle des individus censée être leur activité principale.

Tableau 6

Répartition de la population active occupée non agricole
par grand secteur institutionnel d'activité économique
- Tunisie, Maroc, Algérie, Egypte - (en %)

Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Egypte 1976
Administration	18,4	16,6	28,3	32,7
Entreprises publiques	17,1	20,2	37,1	17,8
Secteur privé moderne	17,9	35,0	5,7	3,3
Secteur non structuré	36,1	56,9	25,6	43,5
Non classés	10,5*	6,3	-	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

* y compris occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Dans la pratique, il est probable que l'équilibre de l'emploi dans les divers secteurs institutionnels se fait à un niveau comparable à ce qui s'observe en Tunisie et au Maroc, où la pluri-activité est également développée, mais dans des proportions sans doute moindres (tant en effectifs qu'en temps de travail). Mais dans ce domaine, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures et à des hypothèses générales, aucune mesure en vraie grandeur de ce phénomène n'ayant été réalisée jusqu'à présent.

Si l'on admet cette dernière remarque et si l'on aligne la proportion des effectifs de la fonction publique égyptienne sur les niveaux marocain et tunisien en répercutant l'écart sur le volume de l'emploi dans le secteur non structuré, on peut alors considérer que c'est en réalité en Egypte que le secteur non structuré est le plus développé en termes d'emplois. Le tableau 7 ci-après, montre alors l'existence d'une relation inverse entre le niveau du Produit National Brut (en \$ US 1980) et le volume de l'emploi dans le secteur non structuré.

Cependant il ne faudrait pas déduire hâtivement de cette corrélation que l'importance du secteur non structuré est un signe de pauvreté ou de faible développement d'une économie : c'est bien plutôt une preuve manifeste de la sous-estimation du PNB (d'autant plus forte que le poids du secteur non structuré est important), et de l'incapacité dans laquelle

s'est trouvée la comptabilité nationale d'évaluer correctement la contribution du secteur non structuré à la production nationale.

Et l'on ne peut donc se contenter, dans le domaine de la production et des revenus, d'une analyse comparative des données de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprises, à l'image de la méthode que l'on vient de présenter pour estimer l'emploi. C'est bien à une collecte directe et adaptée de l'information qu'il convient de procéder afin de mesurer les réelles performances économiques du secteur non structuré.

Tableau 7

Poids du secteur non structuré en comparaison de quelques indicateurs économiques dans les trois pays du Maghreb et en Egypte

Indicateur	Algérie 1985	Tunisie 1980	Maroc 1982	Egypte 1976
PNB par habitant en \$ (en 1980)	1870	1310	900	580
Emploi du secteur non structuré				
. en proportion de la population occupée non agricole	25,6	36,1	56,9	43,5 (58,7)*
. en proportion de la population occupée totale	19,1	23,7	33,1	22,6
% de la population active				
. dans l'agriculture	25,8	34,2	41,9	48,2
. dans l'industrie	32,6	32,0	24,8	18,0
. dans les services	48,4	28,6	54,2	50,4
% de la population urbaine	40,6	52,5	42,8	45,0

* Chiffre redressé en tenant compte de la pluriactivité des fonctionnaires.

Sources :

PNB d'après la Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde.

Population active et répartition :

Recensement de la population, Maroc 1982, Egypte 1976.

Enquête population-emploi, Tunisie 1980.

Enquête MOD 1985, Algérie.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL M., 1983, Informal sector employment in Egypt. Geneva : ILO, 39 p.
- CHARMES J., 1982, L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie. *In* La politique de l'emploi-formation au Maghreb. 1970-1980. CRESM-CNRS, 472 p.
- Collection "Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord". Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1980, Cf. pp. 357-396.
- Egalement publié dans : *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, vol. XXI, n° 2-3 : "Jeunesse, développement et changements sociaux", 1985, pp. 305-328.
- CHARMES J., 1983, Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. *In* Tunisia. Industrial employment, World Bank, Annexe, 73 p.
- CHARMES J., 1984, Deux estimations du secteur non structuré en Tunisie. Résultats de l'analyse comparative. *In* Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, INSEE, 2 tomes, 584 p. (pp. 435-464).
- CHARMES J., 1986, Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie. 1970-1985. *In* CAMAU M. Ed., Tunisie au présent : une modernité au dessus de tout soupçon. CRESM-CNRS, *Collection Connaissance du Monde Arabe*, 421 p. (pp. 231-251).
- CHARMES J., 1988, Emploi et secteur informel en Algérie. 1977-1985. CENEAP-PNUD-OPS, 51 p.
- EL HISSAWY I.H., 1983, Labour force employment and unemployment. Geneva : ILO, 80 p.
- HANDOUSSA H. A., 1983, Public sector employment and productivity in the Egyptian economy. Geneva : ILO, 39 p.
- HANSEN B. & RADWAN S., 1982, Employment opportunities and equity in Egypt. Geneva : ILO, 292 p.
- International Labour Office, 1972, Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya. Geneva : ILO, 600 p.
- I.N.S., 1984, Enquête nationale sur les activités économiques - 1981 :
 I. Méthodologie, I.N.S., Tunis, 367 p.
 II. Premiers résultats sur le secteur industriel non structuré, 38 p.
 III. Résultats de l'enquête commerce, 91 p.
- M'RABET M., 1985, L'emploi au Maroc. Sources d'information, niveaux, structures. *In* Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, pp. 465-489.
- SETHURAMAN S.V., 1976, Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action. *Revue Internationale du Travail*, vol. 114, n° 1.
- World Bank, 1985, Tunisia. Industrial employment. Report n° 5564-TUN, Washington, 151 p., multigr.

LES DOSSIERS DU CEPED

La collection des *Dossiers du CEPED* est une collection de "documents de travail" destinée à accueillir des articles scientifiques se rapportant au domaine de la population et du développement.

Aucune condition n'est posée quant à l'origine ou l'organisme d'appartenance des auteurs. *Les Dossiers du CEPED* sont prévus pour une diffusion limitée mais rapide et "ciblée", en fonction du sujet traité. Ces articles ont vocation à être publiés également, en totalité ou en partie, sous la même forme ou sous une forme modifiée, dans des revues internationales. Aucune autorisation préalable n'est donc à demander au CEPED pour une nouvelle publication.

Les auteurs intéressés sont invités à envoyer au CEPED un texte, rédigé en français, de 15 à 50 pages dactylographiées sur papier blanc 21 x 29,7 cm, marges de 2,5 cm sur le pourtour, prêtes à être reproduites telles quelles (bonne qualité d'impression et taille des caractères suffisante pour une réduction à 16 x 24 cm). Il est souhaité que la pagination figure en haut (numéros impairs sur la droite, numéros pairs sur la gauche). En tête de l'article, après la page de titre, doit obligatoirement figurer un résumé en français accompagné des mots-clés, ainsi que la traduction du titre, du résumé et des mots-clés en anglais. Si l'article concerne un pays ni francophone, ni anglophone, il est souhaitable de faire figurer également les mêmes éléments dans la langue du pays. L'envoi simultané d'une disquette enregistrée sur traitement de texte, avec les précisions techniques nécessaires, est souhaité mais non obligatoire. Les auteurs conservent la responsabilité de la présentation et du contenu du texte qu'ils ont envoyé.

Le projet d'article reçu est soumis à deux lecteurs, intérieurs ou extérieurs au CEPED. Celui-ci peut en conséquence l'accepter ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications. Il se réserve la possibilité d'effectuer lui-même des corrections de forme, ainsi que le regroupement de plusieurs articles dans le même numéro des *Dossiers*. Les matériaux reçus ne sont pas renvoyés à leurs auteurs, qui sont donc invités à en conserver le double.

Chaque auteur recevra 25 exemplaires du numéro contenant son (ou ses) article(s), s'il y a un seul auteur et 15 exemplaires par auteur s'il y en a plusieurs.

Les présentes instructions remplacent celles qui ont pu paraître antérieurement. Elles sont réputées être modifiables à tout moment en fonction des nécessités nouvelles.

PARU PRECEDEMMENT DANS LES DOSSIERS DU CEPED

N° 1 - **CLAIRIN (Rémy), GENDREAU (Francis)** - 1988 - La connaissance des effectifs de population en Afrique. Bilan et évaluation. Hommage à Rémy Clairin.

N° 2 - **GUBRY (Patrick), Mpembele SALA DIAKANDA** - 1988 - Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances.

N° 3 - **LOCOH (Thérèse)** - 1988 - La fécondité en Afrique Noire : un progrès rapide des connaissances, mais un avenir encore difficile à discerner.

N° 4 - **CHASTELAND (Jean-Claude)** - 1988 - Etat et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires.

N° 5 - **GUBRY (Patrick)** - 1988 - Rétention de la population et développement en milieu rural : A l'écoute des paysans mafa des monts Mandara (Cameroun).

N° 6 - **LOCOH (Thérèse)** - 1989 - Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo.

N° 7 - **GENDREAU (Francis), CANTRELLE (Pierre)** - 1989 - Prospective des déséquilibres mondiaux. Démographie et santé.

N° 8 - **LE CHAU, Jean PAPAIL** - 1989 - Transformations agraires et mobilités de la main-d'oeuvre dans la région Nord-Andine de l'Equateur.

N° 9 - **VERON (Jacques)** - 1989 - Eléments du débat Population Développement.

N° 10 - **CANTRELLE (Pierre), LOCOH (Thérèse)** - 1990 - Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'Ouest.

Composition : CEPED

**Reproduit par SPIT
16, rue Jean Mermoz
ZAE St Guénault
Courcouronnes
91031, EVRY cedex
Tél. : (1) 60 78 27 36**

Dépôt légal 1er trimestre 1990



CEPED
15, rue de l'École de Médecine
75270 PARIS Cedex 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

Photo de couverture : écorce battue,
art Mangbetu (Zaire oriental).
Reproduit avec l'aimable autorisation
du Musée Royal de l'Afrique Centrale
(Tervuren, Belgique).
Maquette : Marie-Agnès BRAY, ORSTOM

